



Le Maire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2015

Date de la convocation : 05 février 2015

Date d'affichage de la convocation : 05 février 2015

Date d'affichage des délibérations :

Le treize février deux mil quinze, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la salle de conseil municipal, sise 1 rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur MORTEVEILLE Jean-Pierre, Maire.

Étaient présents : MM MORTEVEILLE Jean-Pierre, GAILLARD Roland, VANNIER Daniel, GUERVENO Pascal, BOUTELOUP Jean-Claude, MMES POMMIER Raymonde, BULEON Laëtitia, MM RENARD Marc, HOULLIERE Vincent, Mme BRICHET Morgan, MM LEFEUVRE Philippe, Stanislas HENRY

Absents et excusés: Mme ANDRE Anne-France, MM LAMY Daniel et BARILLER Alain

Secrétaire de séance : M. RENARD Marc

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de votants :	13

Anne-France ANDRE a donné pouvoir à Jean-Claude BOUTELOUP

□□□□□□□□

Approbation du procès verbal d'installation du Conseil Municipal du 16 janvier 2015

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter des sujets à l'ordre du jour :

- Instructions des autorisations d'urbanisme par la Communauté de Communes des Coëvrons - phase d'expérimentation au 01/03/2015 et création d'un service technique commun au 01/07/2015
- Logements locatifs 4 rue du Petit Rocher - proposition de contrat d'entretien de la chaudière commune

FINANCES

Budget principal 2015 - autorisation de paiement avant vote du budget

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions de l'article L 1612.1 (lois 82.213 et 88.13) du Code des Collectivités Territoriales prévoient la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser:

- Achat d'un camion benne NISSAN en remplacement du RENAULT: **22 000,00 € HT**
l'ancien véhicule est repris pour 1 000,00 €
- Panneau « Marchés de France » - **85,92 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes:
 - à l'article 21571, opération 90, pour un montant de 22 000,00 € HT
 - à l'article 2152, opération 116, pour un montant de 85,92 € HT
- **PRECISE** que celles-ci seront inscrites au budget primitif 2015.

Subventions de fonctionnement aux associations 2015

Roland GAILLARD précise que la Commission des Finances s'est réunie le 30 janvier dernier afin d'étudier les différentes demandes de subvention de fonctionnement des associations et autres groupements. Les propositions de la commission sont les suivantes:

Subventions de fonctionnement 2015
Aux associations communales et autres organismes

Article	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT				
65738	Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics			2 520,00
	Subvention de fonctionnement	CNRS – Université de Rennes Fouilles archéologiques (PEC repas fouilleurs) Participation de 5€/repas/bénévoles	Organisme Public	2 520,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations		-	16 175,90
	Subvention de fonctionnement	École Publique: sorties pédagogiques 2 000 € - prise en charge directe des factures	Association	-
	Subvention de fonctionnement	École privée - sorties pédagogiques	Association	2 000,00
	Subvention de fonctionnement	APE Perrine Dugué	Association	300,00
	Subvention de fonctionnement	A.P.E.L. École privée	Association	300,00
	Subvention de fonctionnement	Amicale du Fil d'Argent	Association	1 280,00
	Subvention de fonctionnement	Amis de Sainte-Suzanne	Association	500,00
	Subvention de fonctionnement	Atelier Informatique et Numérique	Association	150,00
	Subvention de fonctionnement	Atelier Informatique et Numérique – TAP	Association	150,00
	Subvention de fonctionnement	Francs Tireurs Suzannais	Association	500,00
	Subvention de fonctionnement	La Truite Suzannaise	Association	500,00
	Subvention de fonctionnement	Football Club de la Charnie	Association	500,00
	Subvention de fonctionnement	Amicale des Anciens Combattants d'A.F.N.	Association	150,00
	Subvention de fonctionnement	Musique pour Tous	Association	1 000,00
	Subvention de fonctionnement	Musique pour Tous - subvention exceptionnelle Organisation du concert exceptionnel Jean-Déré	Association	1 000,00
	Subvention de fonctionnement	Harmonie de Sainte-Suzanne	Association	1 000,00
	Subvention de fonctionnement	Les Banda's	Association	500,00
	Subvention de fonctionnement	Les Ateliers d'Histoire de la Charnie	Association	100,00
	Subvention de fonctionnement	Médiéville 53	Association	5 000,00
	Subvention de fonctionnement	COS – Comité d'Oeuvres Sociales 35 € x 2 agents	Association	70,00
	Subvention de fonctionnement	CAE Judo Evron	Association	500,00
	Subvention de fonctionnement	SPA de la Mayenne	Association	300,90
	Subvention de fonctionnement	Les conciliateurs de justice	Association	100,00
	Subvention de fonctionnement	Mayenne Nature Environnement	Association	100,00
	Subvention de fonctionnement	Vacances Familles	Association	175,00
TOTAL				18 695,90

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres votants, les montants des subventions de fonctionnement 2015 attribués aux associations, sauf pour celles citées ci-dessous, pour lesquelles certains membres ne prennent pas part au vote:
 - Médiéville53: MORTEVEILLE Jean-Pierre, GAILLARD Roland, BOUTELOUP Jean-Claude, HENRY Stanislas et LEFEUVRE Philippe
 - Francs Tireurs Suzannais: BOUTELOUP Jean-Claude, LEFEUVRE Philippe
- **PRECISE** que le versement interviendra après le vote du budget primitif 2015.

Harmonie/Banda Suzanne - convention de mise à disposition d'équipements et d'engagements réciproques

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition d'équipements et d'engagements réciproques entre la commune et l'Harmonie/Banda. Il est rappelé les points principaux:

- la participation annuelle de la commune pour le paiement de la prestation du chef de musique à hauteur de 5 400,00 €
- l'engagement de la présence de l'association lors de manifestations en contrepartie de l'engagement financier de la commune:
- un à deux concerts par an, et notamment le concert de la Sainte-Cécile (la salle Maxime-Létard étant prêtée gracieusement par la commune)
- la Fête de la Musique
- l'accompagnement lors de la Fête Nationale (13 juillet)
- le 08 mai et le 11 novembre (dates fixées par la commune pour les célébrations patriotiques avec une formation allégée)
- des évènements ponctuels liés aux animations de la commune et de Médiéville53, en accord avec l'Harmonie de Sainte-Suzanne, programmés une fois/an en concertation avec l'association

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** les termes de la convention jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Salle des fêtes Fernand-Bourdin - contrat d'entretien de la citerne et de fourniture de gaz

Monsieur le Maire explique que le contrat d'entretien et de fourniture de la citerne de la salle des fêtes Fernand-Bourdin avec TOTAL GAZ arrive à expiration le 30 avril prochain. Il convient de le renouveler pour 5 années à compter du 01 mai 2015.

La proposition s'élève à la somme de 120,00 € HT/an (soit 144 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** le renouvellement du contrat d'entretien et de fourniture de gaz de la citerne située à la salle des Fêtes Fernand- Bourdin Rue du Verger,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent contrat pour une durée de cinq ans non reconductible, allant du 01 mai 2015 au 30 avril 2020,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de le notifier à la société TOTALGAZ.

Restaurant scolaire - contrat d'entretien préventif du matériel chaud/froid et laverie

Monsieur le Maire explique que le contrat d'entretien préventif du matériel chaud/froid de la cantine scolaire avec FCPL arrive à expiration le 31 mars prochain. Il convient de le renouveler pour 3 années à compter du 01 avril 2015.

La proposition s'élève à la somme de 204,25 € HT/an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** le renouvellement du contrat d'entretien préventif du matériel chaud/froid de la cantine scolaire avec FCPL,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent contrat pour une durée de trois ans, allant du 01 avril 2015 au 31 mars 2018,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de le notifier à la société FCPL.

ADMINISTRATION GENERALE

Compte de surtaxe assainissement 2013

Monsieur le Maire rappelle que le compte de surtaxe 2013 du service assainissement n'a pas été approuvé au vu de l'analyse synthétique du tableau de suivi. En effet, plusieurs interrogations sont soulevées par l'Agence Technique Départementale de l'Eau:

- le repli de 22 % comparativement à 2012 du volume facturé aux abonnés, sans justification de la part du délégataire
- des incohérences ont été soulevées sur les travaux de renouvellement électromécanique

M. SHRIJVERS, directeur de service VEOLIA-Sablé et M. KERMOAL Yvon, responsable des installations de l'agence de Mayenne ont rencontré Monsieur le Maire et Roland GAILLARD pour apporter des justifications.

L'augmentation des volumes serait due à des fuites importantes en 2010 et 2011, et en 2012, la résiliation du contrat piscine avec la commune lors de la passation à la communauté de communes des Coëvrons a engendré une non-

facturation d'un volume d'eau sous forme d'acompte en 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND CONNAISSANCE** des justifications apportées par les services de VEOLIA Eau,
- **PREND NOTE** des observations émises par l'Agence Technique Départementale de l'Eau 53,
- **APPROUVE** le compte de surtaxe Assainissement 2013 de Sainte-Suzanne.

Charte de jumelage - commune de Gesves (Belgique)

Monsieur le Maire signale que dans le cadre du label Plus Beau Village de France, la commune a été sollicitée pour être signataire d'une charte de jumelage avec la commune de Gesves.

Géographiquement, Sainte-Suzanne se situe le plus au nord de toutes les communes labellisées.

Des représentants de la commune de Gesves (Belgique) proposent de venir sur la commune au cours de l'un des week-ends de printemps pour se présenter.

SUJETS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

Instructions des autorisations d'urbanisme par la Communauté de Communes des Coëvrons

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-4-2,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles de L422-1 à L422-8 ainsi que les articles R423-15 à R423-48,

CONSIDERANT la fin progressive de la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des actes d'urbanisme pour les communes compétentes appartenant à un établissement public de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants,

CONSIDERANT que le service commun, prévu par l'article 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions,

CONSIDERANT la délibération du bureau de la Communauté de communes des Coëvrons en date du 02 février 2015 décidant de la mise en place d'une expérimentation préalablement à l'organisation d'un service commun afin d'assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

- **DECIDE** de participer à l'expérimentation et d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme qui sera ultérieurement mis en place
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec la Communauté de communes des Coëvrons.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à mettre fin à la convention relative à la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Logements locatifs 4 rue du Petit Rocher - proposition de contrat d'entretien de la chaudière commune

Monsieur le Maire explique que, suite à la récupération des 8 logements situés 4 rue du Petit Rocher, il convient de contracter un contrat d'entretien et de maintenance de la chaudière commune à tous les locataires.

Pour assurer la continuité avec les maintenances précédentes, il a été demandé à la société COFELY Services de faire une proposition de contrat. Cette dernière s'élève à la somme 1 104,00 € TTC et propose une maintenance préventive et une capacité de dépannage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** les termes du contrat d'entretien et de maintenance de la chaudière commune du 4 rue du Petit Rocher avec la société COFELY Services,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat à venir,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de le notifier à la société COFELY Services.

INFORMATIONS GENERALES

– Syndicat de Bassin de l'Erve

Lors des dernières réunions du syndicat, les élus suzannais ont pu constaté la non-intention du bureau nouvellement nommés de continuer les travaux de suppression des barrages sur l'Erve. Or, il est rappelé, l'obligation qui lui est faite, d'ici 2017 de retirer ces installations pour ainsi assurer la continuité piscicole.

C'est pourquoi, Vincent HOULLIERE, riverain de l'Erve, propose une rencontre le 21 février prochain, il a ainsi invité tous les riverains et rappelle que la commune est riveraine pour moitié.

Il précise que trois projets méritent réalisation du fait de leur financement à 100 % par l'Agence de l'Eau, il s'agit:

- de l'aménagement du bief de la Saugère
- de la suppression du barrage caduc de Château-Gaillard
- de la mise en conformité du déversoir et du bief de la Mécanique

Cette réunion sera l'occasion de proposer aux riverains la création d'une association de riverains et les modalités de mise en œuvre de cette dernière.

- FDGDON - Fédération Départementale de Groupement de lutte contre les Organismes Nuisibles

Marc RENARD informe les membres du Conseil Municipal qu'il est favorable à reprendre la suite de M. CABALLERO Jean-Claude, aujourd'hui référent communal du FDGDON dans la lutte contre les nuisibles.

Un intervenant de la fédération viendra présenter les modalités de mise en œuvre de la lutte le mardi 24 février prochain.

D'ores et déjà, sur le modèle de la commune de Voutré, 20 à 25 personnes bénévoles est nécessaire pour le relevage des cages.

Une information dans la Voix du Conseil sera diffusée à cet effet.

- Élections départementales des 22 et 29 mars 2015

Monsieur le Maire diffuse le tableau des permanences des journées d'élections des 22 et 29 mars prochain.

QUESTIONS DIVERSES

- M. HENRY fait remarquer la coupe trop rase des haies lors du passage d'entretien des services techniques de la 3C. Il demande que l'information soit remontée à la direction des services techniques de la Communauté de Communes des Coëvrons.
- Remarques sur l'utilisation des vestiaires de foot de la salle Maxime-Létard

A plusieurs reprises, il a été constaté que les vestiaires de foot et l'entrée de la salle Maxime-Létard sont restitués dans des états très sales, malgré la présence de lave-chaussures à l'extérieur. Cela nécessite un nettoyage supplémentaire par les agents de la commune avant l'utilisation par d'autres associations.

Daniel VANNIER explique que, pour la gouverne des joueurs du FC Charnie, il est apparu que l'état dégradé des vestiaires étaient souvent concomitants à la défaite des joueurs adverses.

Marc RENARD demande si un aménagement devant l'entrée de la salle (partie basse) ne pourrait pas être envisagé, tel que la pause de caillebotis ou une dalle bétonnée.

La séance du vendredi 13 février 2015 est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance,
Marc RENARD

Le Maire,
Jean-Pierre MORTEVEILLE.

GAILLARD Roland

GUERVENO Pascal

VANNIER Daniel

BOUTELOUP Jean-Claude

POMMIER Raymonde

Laëtitia BULÉON

HOULLIERE Vincent

BRICHET Morgan

LEFEUVRE Philippe

HENRY Stanislas